



BUDGET PARTICIPATIF 2022

Guide du dépôt de projets

SOMMAIRE

BP PRATIQUE #1 : Mieux comprendre le budget participatif

BP PRATIQUE #2 : Faire de son idée un projet

BP PRATIQUE #3 : Proposer son projet à la Ville

ANNEXE 1 : Les associations qui vous accompagnent

ANNEXE 2 : La démarche Embellir Votre Quartier

ANNEXE 3 : Motifs d'irrecevabilité

MIEUX COMPRENDRE LE BUDGET PARTICIPATIF

Quelques informations pour mieux comprendre les enjeux du budget participatif, pour en parler autour de vous et inviter chaque personne à s'impliquer dans les choix concernant l'avenir de Paris.

• QU'EST-CE QUE LE BUDGET PARTICIPATIF ?

- Le budget participatif est un dispositif créé à Porto-Alegre (Brésil) en 1989, pour associer les habitants à la gestion budgétaire de leur ville, faire des choix qui répondent au mieux à leurs priorités et garantir la transparence des investissements publics.
- C'est un outil de démocratie participative, d'expression et de décision de la population
- C'est un choix politique qui indique une volonté d'impliquer concrètement la population dans le fonctionnement de la Ville.

L'exercice du pouvoir est partagé entre les personnes élues et la population impliquée tout au long du processus

En France, 4 collectivités pionnières ont lancé des budgets participatifs en 2014 (Paris, Rennes, Grenoble, Montreuil), et on en recense environ 200 aujourd'hui. Un réseau national se constitue et [une déclaration commune](#) a été adoptée pour définir ce qu'est un budget participatif.

• LE BUDGET PARTICIPATIF : À PARIS DEPUIS 2014

- Plus de 17 000 idées déposées
- Plus de [1 000 projets votés](#)... Qui se déclinent en [3730 chantiers](#)
- [522 M€ d'investissements décidés par les habitants](#)

... Et plus de [2 800 chantiers](#) terminés !

LE BUDGET PARTICIPATIF : QUELLES REGLES ?

Règle n° 1 : les critères de recevabilité

4 critères de recevabilité :

- Relever de l'**intérêt général**
- Entrer dans le champ de **compétence** de la Ville de Paris
- Constituer une **dépense d'investissement**, sans générer de dépenses de fonctionnement trop importantes pour la Ville de Paris
- Être déposé par **un.e Parisien.ne** : à titre individuel ou collectif, quels que soient son âge et sa nationalité

Règle n° 2 : pas de projets d'aménagement lourd de l'espace public

- Sont renvoyés à la démarche Embellir votre Quartier lancée par la Ville de Paris en 2020
- Exemples : aménagement de places ou de rues, création de pistes cyclables, élargissement de trottoirs, piétonisations, zones de rencontre, etc.
- Pourquoi ? Pour renforcer la **coordination** des chantiers dans l'espace public.

Règle n° 3 : une thématique pour l'échelle de tout Paris

Les projets déposés sont :

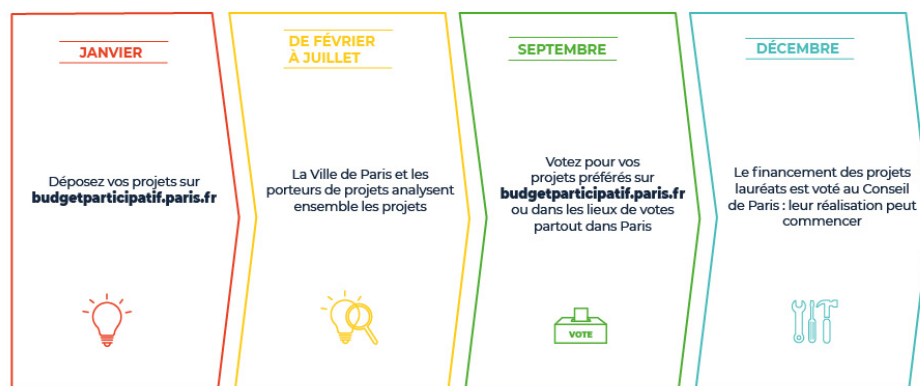
- Situés dans ou bénéficient à un arrondissement en particulier
- À l'échelle de tout Paris

- La thématique Tout Paris est « Le Paris de demain ».
- Les projets ne relevant pas de cette thématique devront concerner un arrondissement en particulier.

Investissement ou fonctionnement ?

Budget de fonctionnement : dépenses nécessaires à la gestion courante des services (ex : rémunération des personnels, fournitures diverses, aides sociales, etc.).

Budget d'investissement : dépenses ayant un impact durable sur le patrimoine de la collectivité. Ex: aménagement ou extension de bâtiments (école, gymnase, bibliothèque, etc.), achat de matériel (matériel de propreté, tableaux numériques pour les écoles, etc..)



LE BUDGET PARTICIPATIF : UN DISPOSITIF POUR TOUS ?

Tout au long du processus, la Ville de Paris met en place des actions pour toucher un large public et renforcer les capacités à agir, notamment celles des personnes habitant dans les quartiers populaires : les projets issus des quartiers populaires, ou bénéficiant largement à leurs habitants, bénéficient d'un label particulier. Un nombre minimum de projets lauréats issus de ces secteurs est garanti pour les arrondissements incluant des [quartiers populaires](#).

Pour favoriser et accompagner l'émergence de projets, la Ville travaille avec des **acteurs associatifs** implantés sur ces territoires (cf. annexe). Les équipes de la Ville de Paris accompagnent également la population durant la phase de dépôt de projets. **Elles organisent des ateliers d'émergence de projets, informent sur le dispositif, incitent et accompagnent le public.**

En 2016, la Ville a aussi créé [le budget participatif des écoles et collèges](#) avec une enveloppe budgétaire dédiée à des projets dans les établissements scolaires. Ce budget participatif dédié sera relancé début 2022.

Depuis 2017, les bailleurs sociaux ont également mis en place leurs budgets participatifs, en partenariat avec la Ville de Paris. Ces dispositifs seront reconduits en 2022.

[Retrouvez toutes les informations sur le budget participatif en ligne.](#)

FAIRE DE SON IDÉE UN PROJET

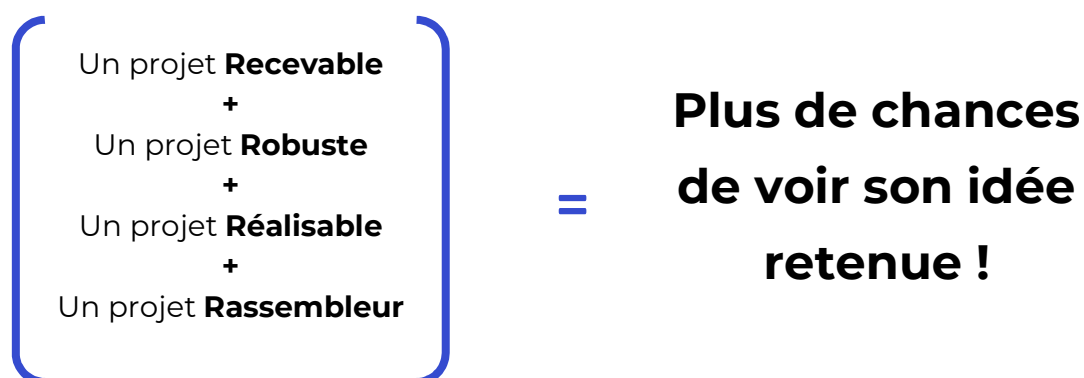
« Un projet est un rêve dont on programme la concrétisation. »

Un projet, c'est une idée concrète, ayant un début et une fin, élaborée pour répondre à **un besoin explicite, impliquant un objectif, une méthode et des actions à entreprendre avec des ressources données.**

Votre projet doit répondre à 5 questions :



Votre projet peut suivre la règle des 4R



RECEVABLE

Votre projet répond aux **critères de recevabilité** fixés par la Ville de Paris :

- Être déposé par un résident parisien, à titre individuel ou collectif, quels que soient son âge et sa nationalité
- Satisfaire un motif d'intérêt général
- Entrer dans le [champ de compétences de la Ville](#)
- Représenter une dépense d'investissement, sans générer de dépenses de fonctionnement trop importantes
- Pour les projets qui concernent l'espace public :
 - ne pas être situés dans un périmètre qui fera l'objet d'une concertation dans le cadre du dispositif « [Embellir votre quartier](#) » (cf. annexe) avant 2024,
 - en dehors des quartiers qui seront concernés par le dispositif « [Embellir votre quartier](#) » avant 2024, ne pas être un projet d'aménagement trop lourd.
- Ne pas excéder un montant de 2M€ pour les projets d'arrondissement

ROBUSTE

Votre projet est concret et décrit précisément la réalisation attendue :

- Localisation : indiquer une adresse, dans la mesure du possible
- Besoin identifié : faire un constat étayé et indiquer l'objectif poursuivi
- Moyens d'action : proposer des modalités d'intervention à mettre en œuvre pour répondre au besoin

REALISABLE

Réaliste

- Original : différent des projets déjà lauréats et non prévu dans le programme de mandature

- S'il se situe sur l'espace public, il ne doit pas représenter un aménagement lourd et être cohérent avec les obligations de la Ville : désencombrement de l'espace public, prise en compte des exigences Vigipirate...

Rassurant

Dans la mesure du possible, votre projet :

- Est soutenu par un collectif, une association ou accompagné par des équipes de développement local de la Ville de Paris
- Résulte d'un travail d'émergence riche et rigoureux (genèse du projet à indiquer si possible dans le descriptif)
- Anticipe les coûts de fonctionnement induits et indique d'éventuelles modalités pour les couvrir sans surcoût pour la Ville (gestion associative, par exemple)
- Est illustré avec des photos, croquis (en pièce jointe), exemples comparatifs et illustrations venues d'autres villes, dans la mesure du possible
- Est adaptable grâce à une certaine souplesse prévue pour sa définition et sa mise en œuvre

RASSEMBLEUR

Dans la mesure du possible, votre projet :

- Est construit collectivement en fédérant les porteurs d'idées similaires
- Compte de nombreux partenaires, soutiens et commentaires
- Mobilise, au-delà d'un cercle de « fidèles »/ soutiens indéfectibles
- Répond à un besoin territorial démontré

Vous déposez un projet « environnement » :

Exemples de projets recevables :

- ✓ projet d'aménagement situé dans un parc ou dans un jardin (sauf s'il relève d'aménagement lourd : réaménagement de tout le jardin, demande d'extension etc.)
- ✓ Plantations en jardinières uniquement si le projet est porté par un collectif qui pourra en assurer l'entretien
- ✓ Jardin partagé
- ✓ Mur végétalisé si le mur appartient à la Ville de Paris ou à un bailleur social
- ✓ Compost, si le projet est porté par un collectif qui pourra en assurer l'entretien

Ce qui n'est pas recevable :

- ✗ Plantation d'arbres
- ✗ Arbres en pot
- ✗ Jardinières ou compost si ces projets sont portés à titre individuel

Vous déposez un projet « cadre de vie »

Exemples de projets recevables dans les quartiers non concernés par la démarche [Embellir votre quartier](#) d'ici 2024 :

- ✓ Bancs
- ✓ Potelets
- ✓ Réfection de pistes cyclables
- ✓ Ralentisseurs
- ✓ Arceaux vélos
- ✓ Signalisation non lumineuse

Ce qui n'est pas recevable :

- ✗ Éclairage de l'espace public
- ✗ Terrasses
- ✗ Piétonisation de rue
- ✗ Les projets d'aménagement de l'espace public dans les quartiers concernés par la démarche « [Embellir votre quartier](#) » dont la concertation est prévue avant 2024 (cf. annexe)

Vous déposez un projet « propreté »

Exemples de projets recevables :

- ✓ Installation de poubelles innovantes, compacteuses...
- ✓ Achat de matériel pour l'entretien des rues

Ce qui n'est pas recevable :

- ✗ Peinture anti-urine

Vous déposez un projet « culture et patrimoine »

Exemples de projets recevables :

- ✓ Fresques sur un mur appartenant au patrimoine de la Ville ou à un bailleur social
- ✓ Restauration d'églises (construites avant la loi de 1905)
- ✓ Restauration de statues, de fontaines
- ✓ Réaménagement de conservatoires, de bibliothèques

Ce qui n'est pas recevable :

- ✗ Fresques au sol
- ✗ Fresques sur des murs privés ou copropriétés
- ✗ Restauration d'œuvres du patrimoine privé ou appartenant à l'État
- ✗ Organisation d'événements culturels (festivals, expositions photo, etc.)
- ✗ Parcours culturels ou touristiques
- ✗ Plaques/statues en hommage à une personne célèbre

Vous déposez un projet « sport »

Exemples de projets recevables :

- ✓ Aménagement de centres sportifs, gymnases, et terrains d'éducation physique (TEP)
- ✓ Boulodrome
- ✓ Création d'aires sportives

Ce qui n'est pas recevable :

- ❗ Installation d'agrès sportifs dans les quartiers concernés par la démarche « [Embellir votre quartier](#) » dont la concertation est prévue avant 2024 (cf. annexe)

Vous déposez un projet « éducation et jeunesse » :

Exemples de projets recevables :

- ✓ Cours oasis
- ✓ Équipement en tableaux numériques
- ✓ Travaux de réhabilitation des cours, création d'auvents
- ✓ Etc.

Vous déposez un projet « santé » ou « cohésion sociale » :

Exemples de projets recevables :

- ✓ Achats de matériel, réaménagements de locaux pour des projets associatifs.
- ✓ Dispositifs d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

Ce qui n'est pas recevable :

- ❗ Demandes de locaux pour des associations

Vous déposez un projet « transport et mobilité »

Exemples de projets recevables :

- ✓ Installation d'arceaux à vélos
- ✓ Pose de ralentisseurs

Ce qui n'est pas recevable :

- ❗ Création/sécurisation de pistes cyclables
- ❗ Installation d'abris-vélos
- ❗ Création de nouveaux trajets de bus, lignes de métro

-  Modification du sens de la circulation des rues, restriction d'accès à une rue
-  Entretien des trottoirs
-  Élargissement des trottoirs

Vous déposez un projet « économie et emploi »

Exemple de projet recevable :

-  Soutien à des acteurs de l'économie sociale et solidaire : acteurs de l'insertion, ressourceries, acteurs du réemploi.

Ce qui n'est pas recevable :

-  Création d'un marché alimentaire

Les motifs d'irrecevabilité sont expliqués en annexe.

ANNEXE 1 : Les associations qui vous accompagnent

Pour favoriser l'émergence de projets, des associations travaillent avec la Ville de Paris pour accompagner les habitants des [quartiers populaires](#).

Retrouvez les associations qui vous accompagnent au plus près de chez vous :

- **10^e arrondissement** : les **Co-citoyens** accompagnent les quartiers des **Portes Ouest**, de la **Grange-aux-Belles**, de **Saint-Maur-Parmentier** et du **Buisson Saint Louis-Sainte Marthe** !
N'hésitez pas à les contacter : contact@co-citoyens.fr
- **11^e arrondissement** : les **Parques** accompagnent les quartiers du **Grand Belleville** et de **Fontaine-au-Roi** !
N'hésitez pas à les contacter : bp.les.parques@gmail.com ou 0661096990
- **12^e arrondissement** : les **Parques** accompagnent les quartiers de la **Porte de Vincennes**, **Bizot-Decaen**, **Villiot-Rapée** et **Erard-Rozanoff** !
N'hésitez pas à les contacter : bp.les.parques@gmail.com ou 0661096990
- **13^e arrondissement** : les **Parques** accompagnent les quartiers de **Kellerman**, **Paul Bourget**, **Jeanne-d'arc-Clisson**, **Bédier-Boutroux-Chevaleret-Oudinet**, **Masséna** et **Nationale** !
N'hésitez pas à les contacter : bp.les.parques@gmail.com ou 0661096990
- **14^e arrondissement** : **l'Espace de vie sociale Necker-Falguière** accompagne les quartiers **Didot-Porte de Vanves**, **Plaisance** et **Cité de l'Eure** !
N'hésitez pas à les contacter : bpp2022@evsnf15.eu
- **15^e arrondissement** : les **Parques** accompagnent les quartiers des **Périchaux**, **Bargues-Falguière** et **Frères Voisins** !
N'hésitez pas à les contacter : bp.les.parques@gmail.com ou 0661096990
- **17^e arrondissement** : les **Parques** accompagnent les quartiers de la **Porte de Saint Ouen**, **Porte Pouchet** et **Porte de Clichy** !
N'hésitez pas à les contacter : bp.les.parques@gmail.com ou 0661096990
- **18^e arrondissement** :
 - **la Salle Saint-Bruno** accompagne le quartier de la **Goutte d'Or** !
N'hésitez pas à les contacter : mvcaut@sallesaintbruno.org ou 01 53 09 99 56
 - **Projets-19** accompagnent les quartiers de la **Porte de Montmartre-Porte des Poissonniers-Moskowa** et **Blémont** !

N'hésitez pas à les contacter : budgetparticipatif@projets19.org ou 07 86 24 21 58

- o **les Parques** accompagnent les quartiers de la **Porte de la Chapelle-Evangile**, **Charles Hermite**, **La Chapelle Sud**, **La Chapelle Nord**, **Porte de Saint-Ouen-Bernard Dimey**, **Porte d'Aubervilliers** et **Amiraux-Simplon** !

N'hésitez pas à les contacter : bp.les.parques@gmail.com ou 0661096990

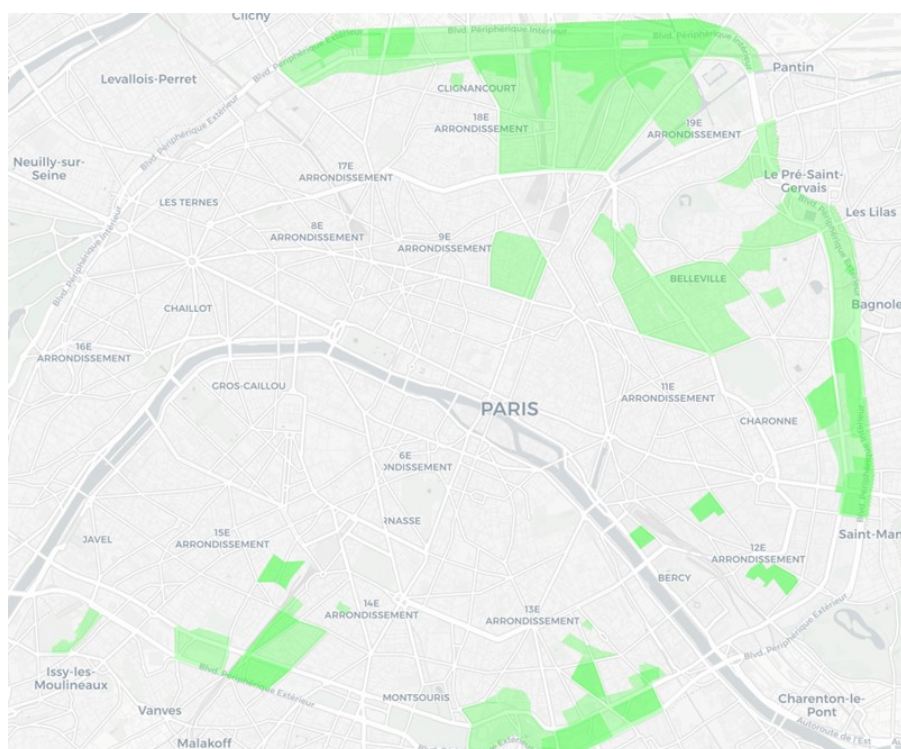
- **19^e arrondissement** : **Projets-19** accompagnent les quartiers d'**Algérie**, **Danube-Solidarité-Marseillaise**, **Chaufourniers**, **Stalingrad-Riquet**, **Michelet-Alphonse**, **Karr-rue de Nantes**, **Compans-Pelleport**, **Flandre**, **Rosa Parks**, **Porte des Lilas**, **Ourcq-Léon Giraud** et **Place des fêtes** !

N'hésitez pas à les contacter : budgetparticipatif@projets19.org ou 07 86 24 21 58

- **20^e arrondissement** : **les Co-citoyens** accompagnent les quartiers du **Bas-Belleville**, **Piat-Envierges**, **Amandiers**, **Pelleport**, **Couronne-Ménilmontant**, **Félix Terrier-Porte de Montreuil**, **Python Duvernois**, **Fougères Le Vau**, **Tour du Pin-Porte de Montreuil Sud** et **Saint Blaise** !

N'hésitez pas à les contacter : contact@co-citoyens.fr

Retrouvez plus en détail le périmètre des quartiers accompagnés [ici](#) :

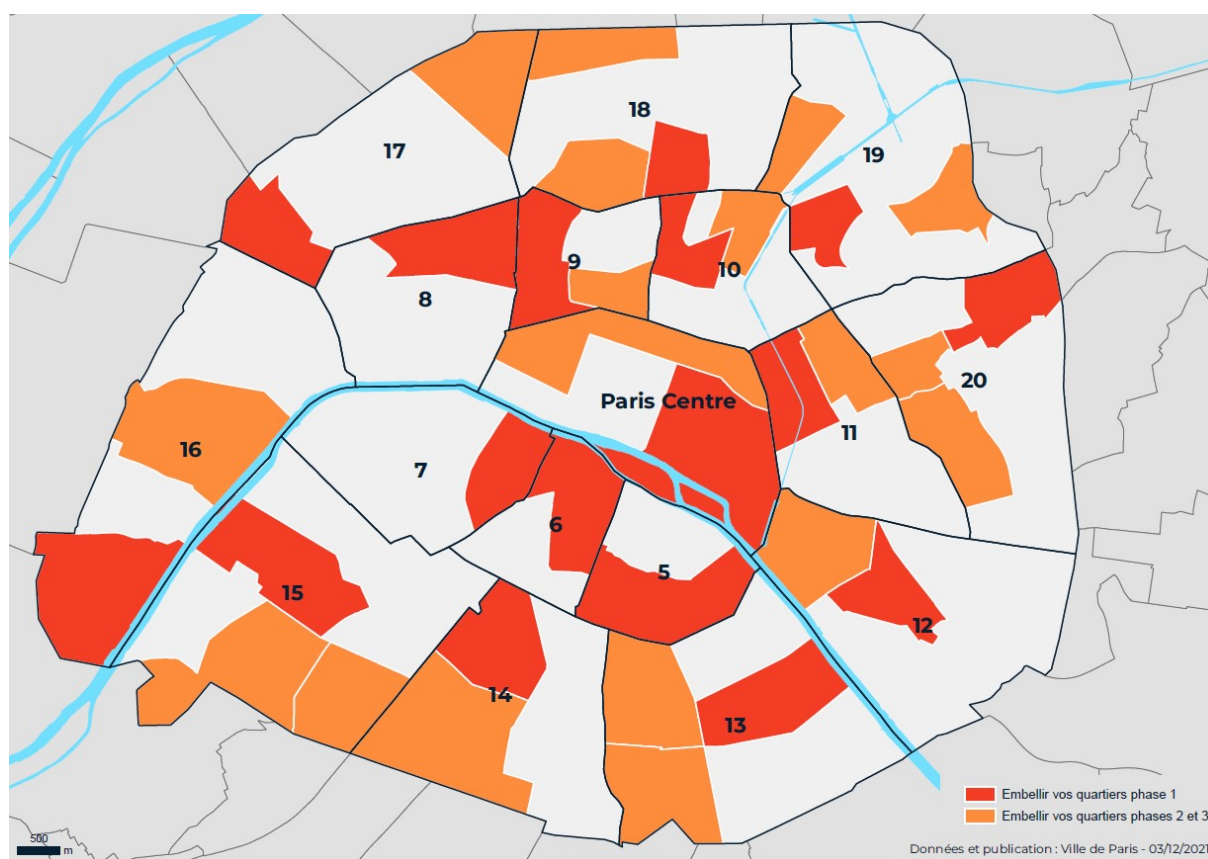


ANNEXE 2 : La démarche Embellir

Votre Quartier

Afin de permettre une meilleure coordination des travaux dans un même quartier pour tous les intervenants et de réaliser le maximum d'interventions dans un temps maîtrisé, la Ville a mis en place le dispositif « [Embellir votre quartier](#) ».

Cette nouvelle démarche permet aux habitants de décider collectivement des projets de transformation de l'espace public. Paris a été découpé en 85 quartiers d'environ 30 000 habitants qui seront tour à tour aménagés dans le cadre de ce dispositif.



ANNEXE 3 : Motifs d'irrecevabilité

Thématique environnement :

- ❗ Plantation d'arbres : pour lutter contre le réchauffement climatique et développer la biodiversité, la Ville de Paris s'est engagée à planter 170 000 arbres d'ici 2026. Des études techniques seront menées pour identifier tous les lieux qui peuvent permettre la création de telles fosses, et donc de planter des arbres. Partout où cela est possible, un arbre sera planté.
- ❗ Arbres en pot, jardinières : la plantation en pleine terre est favorisée dans un souci d'esthétique et de biodiversité.
- ❗ Compost si porté par un particulier : la gestion du bac à compost génère des coûts de fonctionnement en termes de ressources humaines. Or, le Budget Participatif est consacré spécifiquement au financement de projets d'investissement.

Thématique cadre de vie

- ❗ Éclairage de l'espace public : ces projets demandent une longue période d'étude et relèvent donc de l'aménagement lourd.
- ❗ Terrasses : il appartient aux propriétaires de s'occuper de l'aménagement de leurs terrasses, en respectant le [règlement des étalages et des terrasses](#)
- ❗ Piétonisation des rues : il s'agit d'un aménagement lourd.

Thématique propreté

- ❗ Peinture anti-urine : l'expérimentation de la peinture anti-urine par les services techniques de la direction de la propreté n'a pas apporté de résultats concluants pour lutter contre les problèmes d'urines. L'effet de rebond sur le mur n'est pas aussi important qu'imaginé initialement. Par ailleurs la peinture est hautement inflammable, ce qui nécessite une pose dans des conditions de sécurité renforcées et son coût est prohibitif.

Thématique culture et patrimoine

- ❗ Fresques au sol : après des années d'expérience, il a été relevé que les peintures utilisées pour ces fresques ne perduraient pas dans le temps et devait être entretenues par les agents de la Ville, ce qui constitue un budget de fonctionnement, non éligible au Budget Participatif.

- ❗ Fresques sur des murs privés ou copropriétés, restauration œuvres du patrimoine privé ou appartenant à l'État : ne relève pas d'une compétence de la Ville, et difficultés en termes d'autorisations.
- ❗ Organisation d'évènements culturels (festivals, expositions photos) : l'organisation d'évènements génère des coûts de fonctionnement non négligeables en termes de ressources humaines.
- ❗ parcours culturels : La Ville de Paris mène une politique de désencombrement de l'espace public. L'idée est de libérer au maximum les trottoirs pour les rendre aux piétons sans multiplier la présence de panneaux. L'objectif de désencombrement de l'espace public, destiné à en faciliter l'accessibilité, limite la pose de signalétique non réglementaire, puisque celle-ci ne peut être installée sur les poteaux existants, la réglementation routière l'interdisant.
- ❗ Plaques commémoratives : C'est la Commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux et des hommages publics qui attribue, avec tous les arrondissements et les directions, ainsi que des experts comme le Comité d'Histoire de la Ville de Paris, les dénominations et plaques d'hommages publics qui proviennent le plus souvent de vœux du Conseil de Paris ou des Conseils d'arrondissement.

Thématiques santé et cohésion sociale

- ❗ Demandes de locaux pour les locaux associatifs : le Budget Participatif ne permet pas d'attribuer des locaux aux associations, qui peuvent prendre contact avec les Maisons de la vie associative et citoyenne(MVAC) pour être accompagnées dans la recherche de locaux.

Thématique transport et mobilité

- ❗ Création/sécurisation de pistes cyclables : au travers du plan vélo, la Ville de Paris développe actuellement un réseau cyclable dense sans discontinuité. Afin de garder une vision cohérente du développement de ce maillage, les projets concernant les pistes cyclables ne sont pas recevables au Budget Participatif.
- ❗ Installation d'abris vélos : le retour d'expérience de ce type d'abris sécurisés montre qu'ils font l'objet de nombreuses dégradations engendrant des dépenses de fonctionnement (réparation, nettoyage fréquent) importantes.

- ❗ Création de nouveaux trajets de bus, lignes de métro/train : cela relève des compétences de la RATP et de la SNCF.
- ❗ Modification de sens des voies/rues/restriction d'accès à une rue : il s'agit d'une modification de la réglementation et non d'une dépense d'investissement.
- ❗ Entretien des trottoirs : cela relève d'une dépense de fonctionnement.
- ❗ Élargissement des trottoirs : ce type de projet relève de l'aménagement lourd qui peut être traité dans le cadre du dispositif Embellir Votre Quartier.

Thématique « économie et emploi »

- ❗ Création d'un marché alimentaire : la création d'un marché a un impact pour le budget de la Ville de Paris en investissement et en fonctionnement. Ainsi, des moyens humains sont nécessaires pour assurer le suivi de la gestion des marchés ainsi que pour assurer le nettoyage, les contrôles, etc.